



Le Département  
encourage le retour à l'emploi

## LA CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS



[wwwaisne.com](http://wwwaisne.com)



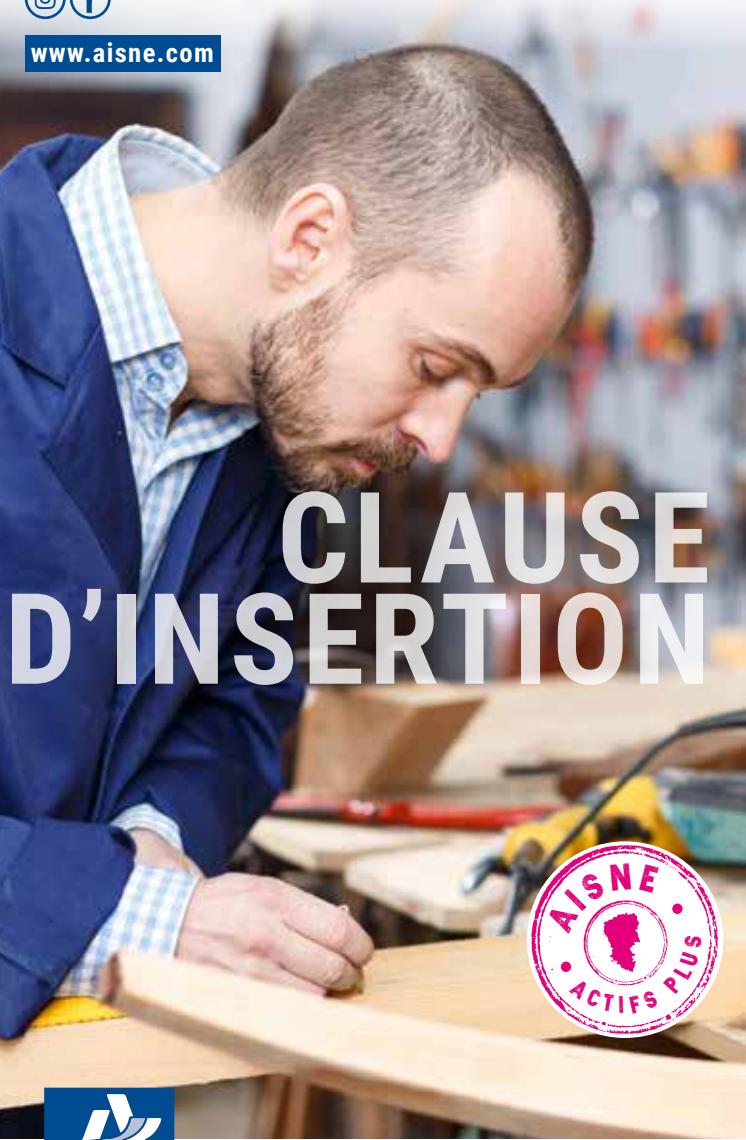
### VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU BESOIN D'INFORMATIONS ?

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE L'AISNE  
Direction du Développement Social,  
du Logement et de l'Insertion

#### CELLULE CLAUSE DU DÉPARTEMENT

03 23 24 88 78  
[clause.insertion@aisne.fr](mailto:clause.insertion@aisne.fr)

Conception - Impression / Conseil départemental de l'Aisne - Janvier 2020



Ce projet est cofinancé par  
le Fonds social européen  
dans le cadre du programme  
opérationnel national "Emploi  
et Inclusion" 2014-2020.

# LA CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS,

## UN VIVIER D'EMPLOIS POUR LES AXONAISS

Dans le cadre d'une clause d'insertion insérée dans un marché public, les entreprises titulaires sont tenues de « réservé » un certain nombre d'heures de travail pour les personnes en parcours d'insertion professionnelle. C'est une condition d'exécution du marché.

### POURQUOI ?

- Pour permettre à des personnes éloignées du monde du travail, d'accéder à une expérience professionnelle et au retour à l'emploi.
- Pour valoriser le rôle citoyen des entreprises.

### POUR QUI ?

- Les bénéficiaires des minima sociaux (*Revenu Solidarité Active, Allocation Spécifique de Solidarité...*),
- Les demandeurs d'emploi de longue durée inscrits au pôle emploi depuis plus de 12 mois,
- Les jeunes de moins de 26 ans sans qualification et/ou expérience, sortis des dispositifs scolaires,
- Les personnes en situation de handicap (*RQTH, AAH*),
- Les personnes relevant d'un dispositif de l'insertion par l'activité économique...



### DANS QUELS SECTEURS D'ACTIVITÉ ?

Tout domaine d'activité dont le bâtiment, les travaux publics, les services, l'environnement et les espaces verts...

### DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

#### L'entreprise

- Communique ses besoins en recrutement au chargé de mission référent du Département,
- Respecte et justifie le volume d'heures de travail réservé aux publics en insertion, fixé dans le cadre du marché public.

#### Le Département

- Désigne un chargé de mission référent pour assurer l'accompagnement, le suivi de la mise en œuvre de la clause et la validation des profils.
- Peut constituer un vivier de candidats éligibles en fonction des besoins partagés avec l'entreprise, et à proposer des profils validés en amont de l'embauche, en lien avec les partenaires locaux (*Pôle Emploi, Missions locales, Plie, SIAE, facilitateurs de la clause...*).

## EN PRATIQUE ?



### Embauche par l'entreprise en CDD, CDI, contrat alternance...

- Pôle Emploi
- Aisne Action Emploi
- Les UTAS du Département
- Les Missions Locales
- Le P.L.I.E.  
(*Plan Local d'insertion par l'Economique*)



### Sous-traitance ou cotraitance d'une partie du marché à des structures d'insertion

- Les Entreprises d'Insertion
- Les Entreprises Adaptées
- Les Ateliers Chantiers d'Insertion



### Recours à une prestation de service

- Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion
- Les Associations Intermédiaires
- Le Groupement Employeurs pour l'insertion et la qualification (G.E.I.Q.)...